

Ecole « les marronniers »

1, route de Périgneux

42240 SAINT MAURICE EN
GOURGOIS

04 77 50 30 77 (élémentaire)

04 77 50 31 44 (maternelle)

em.st.maurice.en.gourgois@wanadoo.fr



Madame, Monsieur,
Avec cette nouvelle rentrée scolaire, nous souhaitons vous communiquer quelques informations :

1. LES HORAIRES

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
8h45 12h00	8h45 12h00	8h45 12h00	8h45 12h00
13h45 16h30	13h45 16h30	13h45 16h30	13h45 16h30

L'ouverture des portes se fera 10 mn avant soit :

8h35 le matin et 13h35 l'après-midi

MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES

(une seule personne accompagne les enfants de maternelle)

Nous vous recommandons de déposer les enfants qui vont à l'école élémentaire (école du haut) en premier.

La garderie fonctionnera à partir de 7h20 le matin et de 16h30 l'après-midi.

Nous vous remercions d'être vigilant quant au respect des horaires. En cas de retard, vous devez :

- sonner à la porte route de Périgneux pour le bâtiment du haut.
- sonner au portillon situé sur le parking de la place de la mairie pour la maternelle.

Ne laissez jamais un enfant seul devant l'école en dehors des heures d'entrée sans vous assurer qu'il soit pris en charge par un adulte (les portillons étant tous fermés à clé).

Il est préférable que votre enfant ait un dossier pour la cantine et la garderie car en cas d'empêchement de votre part il sera exceptionnellement pris en charge.

2. RENSEIGNEMENTS ET COMMUNICATION

- **Fiche de renseignements** : Vous trouverez ci-joint la fiche de renseignements pour votre enfant **merci de l'apporter complétée**. Votre numéro de téléphone est très important afin que l'on puisse vous contacter rapidement.
- **Cahier de liaison** : merci de remplir la page de renseignements. Pour les enfants des classes de CP et CE1 (surtout en début d'année) nous vous remercions de nous communiquer par écrit si votre enfant mange à la cantine.

- **Le car** : Les inscriptions au car ne se font que par internet. L'école ne gère ni les inscriptions ni les modifications. C'est la mairie qui prendra en compte votre demande en cas de changement.

- **le site internet de la commune** :

<http://www.saint-maurice-en-gourgois.fr/> vous trouverez les informations importantes concernant l'école ainsi que les menus de la cantine.

- **Adresse mail de l'école** : Si vous avez changé d'adresse mail ou si vous êtes nouveaux parents dans l'école nous souhaitons que vous fassiez la démarche suivante : nous envoyer un mail à l'adresse suivante
em.st.maurice.en.gourgois@wanadoo.fr

Nous vous demandons de noter dans le mail :

- Nom et prénom du père
- Nom et prénom de la mère
- Nom et prénom de chaque enfant avec sa classe
- L'adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir les informations.

Pour les parents qui sont séparés, veuillez noter une deuxième adresse pour l'envoi à chacun des parents.

Nous vous demandons de ne pas écrire à cette adresse pour donner les informations à l'école (absences..) car la boîte ne sera pas relevée tous les jours.

Elle ne servira que dans le sens école vers votre domicile.

3. REUNIONS DE CLASSES

CALENDRIER REUNIONS DE CLASSE			
CLASSE	DATE	CLASSE	DATE
PS K Montméa	Vendredi 28 septembre à 18h	CE1 Y Chatron M Chambert	Lundi 24 septembre à 18h
PS/ MS P Bousquet	Vendredi 28 septembre à 18h	CE1 E Vende	Jeudi 27 septembre à 18h
MS/GS M Krol	Mardi 18 septembre à 18h	CE2 K Farjon	Vendredi 21 septembre à 18h
MS/ GSJ Gibert	Mardi 18 septembre à 18h	CE2/CM1 Y Richard	Mardi 25 septembre à 18 h
GS/CP A mai Fanget	mardi 18 septembre à 18h	CM1/CM2 P Perrin	Jeudi 20 septembre à 18h
CP S Guyon	Vendredi 14 septembre à 18h	CM2 E Laurenon	Jeudi 13 septembre à 18h

4. CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Vacances de la Toussaint	Du vendredi 19 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël	Du Vendredi 21 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019
Vacances d'hiver	Du Vendredi 15 février 2019 au Lundi 4 mars 2019
Vacances de printemps	Du Vendredi 12 avril 2019 au lundi 29 avril 2019
Pont de l'Ascension	Pas de classe jeudi 30 et vendredi 31 mai 2019
Vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2019

Pour les enfants de classes élémentaires, nous vous rappelons que toute absence doit être justifiée par écrit et qu'au-delà de 4 demies-journées d'absence par mois non justifiées nous procédons à un signalement à l'inspection académique. (Les motifs de loisirs ne sont pas valables)

5. DOCUMENTS A REMETTRE A L'ECOLE

- **Une attestation d'assurance** garantissant :
 - la responsabilité civile
 - l'individuelle accident.

Vous avez sans doute remis une attestation à l'accueil périscolaire, il faut un exemplaire pour l'école également.

- **La fiche de renseignements.**
- **Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) : (pour les enfants concernés)**

Il est nécessaire pour les enfants ayant un traitement médical, allergie..S'il faut reconduire le protocole de l'an dernier le document vous a été remis au mois de juin, vous le remettrez à l'enseignant de votre enfant. Pour les nouveaux dossiers, vous devez demander les documents à l'enseignant. Attention il y a une partie à faire compléter par le médecin traitant.

Chaque enseignant est à votre écoute. N'hésitez pas à le rencontrer dès que vous le jugez nécessaire. Vous pouvez rencontrer la directrice Mme Chatron le lundi et le jeudi sur rendez-vous par téléphone au 04 77 50 30 77

Nous souhaitons une bonne rentrée et une bonne année scolaire à tous les élèves de l'école des marronniers !

Cordialement.

Pour l'équipe enseignante La directrice
Y. CHATRON